



Les cégépiens votent à nouveau pour la grève à 51 pour cent
Reprise à l'UdeS: que de la révision au programme
Violents affrontements à Montréal > L'humour de Charest ne passe pas

PAGES 2, 3, 7 ET 9

IMACOM, MAXIME PICARD



Grande Estrienne 2012

Le beau succès d'équipe de Renelle Ancil

PAGE 5



Stephen Harper et Pierre-Hugues Boisvenu

De l'aide aux parents d'enfants assassinés ou disparus

PAGE 4

IMACOM, JESSICA GARNEAU



CAHIER ARTS ET SPECTACLES

Patrick Huard

Le bonheur dans l'ADN

LA PRESSE, IVANOH DEMERS

Décès
L'athlète paralympique Jacques Martin rend l'âme à 51 ans
PAGE 45

SAIL EXP

Importations Italiennes en EXCLUSIVITÉ

Boutique *Rejan Mode*

134, rue Wellington Nord
www.rejanmode.com

BMW

Le plaisir de conduire.

L'Ultime plaisir de conduire.

BMW 323i 2011

TRANSMISSION AUTOMATIQUE - PNEUS D'HIVER - DÉMONSTRATEUR

OUVERT SAMEDI

Suprem Automobile

RABAIS DE 7 843\$ VOTRE PRIX 34 999\$**

Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

Prolongation de la garantie de base du constructeur jusqu'au 19 septembre 2017 ou 160 000 km* et entretien inclus jusqu'au 19 septembre 2015 ou 80 000 km*

BMW Canada inc. - BMW - le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence. Photo à titre indicatif seulement. Véhicule avant - ou - à 648 km. Offre valide sur stock #A027467

2012H18

Les cégépiciens reconduisent

Un groupe d'étudiant dépose une requête d'injonction afin de forcer la reprise des cours

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Jugeant qu'il est urgent d'agir en raison de la menace qui plane sur la session, un groupe d'étudiants du Cégep de Sherbrooke a finalement déposé une requête d'injonction interlocutoire provisoire, hier au palais de justice de Sherbrooke,

afin de forcer la reprise des cours. Étudiant en sciences humaines, Jean Lessard s'est rendu au palais de justice avant la fin de l'assemblée générale, au cours de laquelle les étudiants ont reconduit la grève dans une proportion de 51 %.

La requête représente près d'une vingtaine d'étudiants de différents programmes. Elle

sera entendue lundi matin au palais de justice de Sherbrooke.

Compte tenu de la violence qui a éclaté dans d'autres établissements de la province, la direction est inquiète, a commenté la conseillère en communication du Cégep de Sherbrooke, Marie-Claude Dupoy.

«Si un juge nous imposait

de retourner en classe, nous allons tenter de répondre à ses exigences», a-t-elle fait valoir en soulignant qu'il était difficile de s'avancer sur cette question maintenant.

La requête d'injonction déposée par Jean Lessard fait état de «préjudice grave», notamment parce que la compression de la théorie pourrait influencer

sur la moyenne générale et les connaissances des demandeurs, peut-on lire dans le document. Ils invoquent aussi l'urgence d'agir. «Le conflit, qui dure depuis le 1er mars au Cégep de Sherbrooke, menace la réussite de la session et constitue un préjudice grave commis au quotidien sur les étudiants qui ne sont pas solidaires de la

la grève à 51 pour cent

cause sociale défendue par les personnes qui forcent la fermeture des salles de cours.»

Le Cégep de Sherbrooke et l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) sont toutes les deux visées.

Estimant que ses droits et ceux de ses camarades sont brimés, Jean Lessard se dit «assez confiant» qu'une injonction soit accordée. Au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue hier, Jean Lessard a pris le micro à plusieurs reprises, à l'instar de nombreux jeunes qui s'affichaient en vert. Interrogé sur la situation actuelle à l'UdeS, où la session n'a pas repris normalement malgré une injonction, le jeune homme a affirmé ne pas être au courant

de ce qui se passait sur la colline universitaire. Toutefois, a-t-il fait valoir, la situation des cégepiens est différente puisque la session devait au départ se terminer à la fin mai, alors qu'à l'UdeS elle devait se terminer vendredi prochain.

Rappelons que l'UdeS doit aussi se rendre en cour lundi pour le dossier de la requête permanente; l'injonction interlocutoire provisoire qui a été accordée cette semaine est valable jusqu'à lundi 17 h.

L'AECS a dénoncé le dépôt de cette requête et promis de mobiliser ses membres. «Je trouve ça inadmissible. Même si le résultat est de 51 %, c'est plus de 50 %. La démocratie a parlé. Judiciariser le

débat, ce n'est pas le meilleur moyen pour calmer les gens», a soutenu la porte-parole de l'AECS, Catherine Boudin.

Par ailleurs, l'AECS a adopté différentes positions. Elle demande notamment à ce que la ministre de l'Éducation Line Beauchamp dénonce la répression policière. De plus, même si la CLASSE (à laquelle est affiliée l'AECS) ne se positionne pas contre la violence, l'AECS exige que la CLASSE soit présente aux négociations entre la ministre de l'Éducation et les deux fédérations étudiantes universitaires et collégiales (FEUQ) et (FECQ).

Les étudiants ont de nouveau manifesté devant le palais de justice, vers 18 h hier.



Jean Lessard, étudiant au Cégep de Sherbrooke, est venu déposer une injonction au Palais de justice de Sherbrooke pour la reprise des cours.

La session ne finira pas en juin



ISABELLE
PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Avec un total de 34 jours de grève annoncés, la session ne pourra se terminer en juin, a annoncé la direction du Cégep de Sherbrooke. La grève est reconduite jusqu'à vendredi.

Selon les scénarios envisagés, si le boycott se terminait vendredi prochain, la session prendrait fin à la mi-juin pour ensuite reprendre une semaine à la mi-août. Le début de la session d'automne serait donc reporté autour du 17 ou du 24 septembre. La session d'été doit être annulée. C'est l'une des hypothèses qu'a présentées la directrice du service aux étudiants du Cégep de Sherbrooke, France Turgeon, à l'assemblée générale, hier après-midi.

En fin de journée, la direction a fait savoir qu'elle se donne le week-end pour réfléchir et qu'elle rencontrera les différentes instances syndicales dès lundi pour discuter de la question. Ces scénarios sont toujours sur la table, mais la direction devra continuer à regarder d'autres scénarios, a expliqué Marie-Claude Dupuy, conseillère en communication au Cégep de Sherbrooke.

L'établissement doit jongler avec plusieurs contraintes dans l'organisation de son calendrier scolaire. Elle doit entre autres absolument accorder huit semaines de vacances à son personnel enseignant.

Au total, 1686 personnes ont voté par scrutin secret : 51 % pour, 48 % contre, et on compte 15 votes rejetés.

Si la grève n'avait pas été reconduite, la session aurait pu se terminer à la mi-juin, mais les modalités de reprise auraient pu



France Turgeon, directrice du service aux étudiants du Cégep de Sherbrooke, a présenté aux étudiants en assemblée générale divers scénarios au sujet de la reprise des cours cet été.

Après le 31 mai, les étudiants ne pourront plus utiliser les autobus de la STS par l'entremise de la passe universelle.

varier. Par exemple, des cours les samedis ont été évoqués. Ce genre d'option aurait toutefois nécessité des ententes avec les syndicats.

Mme Turgeon a aussi expliqué aux cégepiens qu'après le 31 mai, ils ne pourraient plus utiliser les autobus de la Société de transport de Sherbrooke (STS)

par l'entremise de la passe universelle. Les cégepiens paient une cotisation qui leur donne accès au transport en commun pendant l'année scolaire. Selon Mme Turgeon, la STS n'est pas intéressée à élargir l'offre de service au-delà du 31 mai avec la passe universelle. Toute semaine additionnelle se traduirait par des coûts d'environ 15 000 \$ pour l'institution collégiale, ce qu'elle ne peut se permettre de payer.

Alors que la dernière assemblée générale a recensé 2252 votants, la séance d'hier en comptait 1686. Doit-on s'en surprendre? «L'assemblée générale a duré plus longtemps qu'à l'habitude», observe la porte-parole

de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS), Catherine Boudin. Les gens étaient convoqués à compter de 10 h, et le vote a commencé autour de 15 h 30.

Interrogée sur le résultat serré, Catherine Boudin estime que le scénario avancé par la direction, soit la poursuite de la session actuelle en août, a fait peur à bien des gens. «C'est peut-être ça qui a posé problème, mais en soi, c'est une victoire», note-t-elle.

Le président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE), Denis Beaudin, a réitéré l'appui de la CSN aux cégepiens en grève, hier. Il est venu s'adresser à eux.

EN 1 AN, DEVIENS

- ANIMATEUR 3D
- ANIMATEUR 2D
- PROGRAMMEUR

INSCRIPTION:
SESSION 3D
MAI 2012

819.823.8024

f t g+

INSTITUT
Desgraff
.com

Sherbrooke samedi 21 avril 2012 - La Tribune 3

REPRISE DES COURS LUNDI À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Que de la révision au programme

VÉRONIQUE LAROCQUE
veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les étudiants des différentes facultés en grève de l'Université de Sherbrooke qui avaient espoir d'apprendre de la nouvelle matière en se rendant en classe lundi, à la suite de l'injonction du juge Gaétan Dumas, seront déçus. Au programme, que de la révision.

Après une discussion avec les différents représentants des associations étudiantes au sujet des modalités nécessaires à mettre en place pour se conformer à l'injonction provisoire émise par la Cour supérieure mercredi, l'Université de Sherbrooke a décidé de mettre à la disposition des étudiants touchés des périodes de disponibilité de leurs professeurs « pour des fins de révision en classe ». Pas de nouvelle matière à l'horaire, et ce, malgré le fait que dans l'injonction provisoire qu'il a accordée, le juge Gaétan Dumas a ordonné à l'Université de Sherbrooke de « dispenser ses cours de façon normale ».

La décision de l'UdeS a été bien accueillie par les associations étudiantes, qui l'ont présentée à leurs membres hier. « Je pense que c'est un bon compromis. On est content des discussions avec le rectorat », a commenté le président de l'Association générale des étudiants et étudiantes en éducation physique (AGEEP), Alexandre Dion.

« Je pense que c'est un bon compromis. On est content des discussions avec le rectorat. »

L'avocat criminaliste et coroner Yvon Garneau, qui a conseillé Laurent Proulx, le premier étudiant à avoir obtenu le droit d'assister à un cours en dépit de la grève, dénonce l'interprétation qu'a faite l'Université du jugement. « C'est presque l'équivalent de ne pas donner de cours, souligne-t-il. Si les professeurs ne donnent pas le cours qu'ils sont censés donner en vertu de leur contrat, s'ils ne donnent pas la matière dont un étudiant a besoin pour son diplôme, c'est faire indirectement ce que l'injonction dit de ne pas faire directement. »

Amélie Carrier, la représentante du groupe des onze étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines qui ont demandé une injonction à la cour, est déçue du choix de l'Université, mais le comprend. « L'Université est dans une position très délicate par rapport aux professeurs, aux personnes qui ont choisi de boycotter leurs cours. Pour l'instant, on ne met pas trop de pression, parce qu'on a peur des représailles », a-t-elle confié.

« On groupe et elle prendront la fin de semaine pour décider si oui ou non ils demanderont à ce que l'université compare ses pour outrage au tribunal pour ne pas avoir appliqué l'injonction, comme leur a conseillé M^e Garneau par l'entremise

d'une tierce personne. L'Université de Sherbrooke a également choisi de permettre le piquetage dans l'espace de verdure située devant les facultés en grève. Une décision qui décourage également Mme Carrier, puisque l'injonction parlait plutôt d'une distance de 25 mètres des entrées de l'UdeS, à moins du consentement écrit de l'UdeS. « Ça va créer encore plus de tensions », croit l'étudiante.

Hier, l'Université de Sherbrooke a refusé toutes demandes d'entrevue à ce sujet « en raison du climat tendu ».

La grève se poursuit

Malgré l'injonction, les étudiants des facultés d'éducation et d'éducation physique et sportive ainsi que ceux des cycles supérieurs en sciences ont reconduit la grève hier.

Le président de l'AGEEP, où 71 % des étudiants ont voté en faveur de la grève, croit que la judiciarisation du conflit y est pour quelque chose. « Il y a beaucoup de personnes contre le principe de faire une grève qui ont voté parce qu'ils trouvent que l'injonction brime la démocratie et leur droit de vote », affirme Alexandre Dion.

MEPHISTO
CHAUSSURES D'EXCEPTION
Printemps / Été 2012



**PIEDS FATIGUÉS?
PLUS JAMAIS!**
Nous portons des chaussures MEPHISTO avec la TECHNOLOGIE SOFT-AIR



POUR LE CONFORT OPTIMAL

Journées Mephisto
Un représentant sera sur place les 20 et 21 avril
*Cadeau avec achat

Médecus GREGOIRE

2287, rue King Ouest, Promenades King, Sherbrooke 819 562-2244

Les grandes marques à des prix **ECONO!**

ECONO SPORTS

GRANDE VENTE du printemps

<p>Columbia COLUMBIA ASCENDER Manteau pour homme Notre prix rég. 109,99</p> <p>54⁹⁹ Économisez 50%</p>	<p>K2 K2 MOTO 84 Patins à roues alignées pour homme Notre prix rég. 219,99</p> <p>149⁹⁹ Économisez 70⁰⁰</p>	<p>ROLLERBLADE ROLLERBLADE SPARK TC Patins à roues alignées pour homme et femme Notre prix rég. 149,99</p> <p>99⁹⁹ Économisez 50⁰⁰</p>
<p>SALOMON SALOMON VERTIGO Chaussures de marche pour femme Notre prix rég. 109,99</p> <p>49⁹⁹ Économisez plus de 50%</p>	<p>MERRELL MERRELL INTERCEPT URBAN Chaussures de marche pour homme Notre prix rég. 129,99</p> <p>79⁹⁹ Économisez 50⁰⁰</p>	<p>adidas ADIDAS GOLETT II FG Chaussures de soccer pour junior Notre prix rég. 34,99</p> <p>19⁹⁹ Économisez plus de 40%</p>
<p>LOUIS GARNEAU LOUIS GARNEAU SAPHIR LOUIS GARNEAU OLYMPUS Casque de vélo Notre prix rég. 44,99</p> <p>29⁹⁹ Économisez plus de 30%</p>	<p>asics ASICS GEL 2160 Chaussures de course pour homme et femme Notre prix rég. 159,99</p> <p>99⁹⁹ Économisez 60⁰⁰</p>	<p>SAUCONY SAUCONY GRID FLEX Chaussures multiports pour junior Notre prix rég. 89,99</p> <p>39⁹⁹ Économisez plus de 40%</p>

Un seul endroit!

SHERBROOKE

ECONOSPORTSHERBROOKE.COM

1495, rue King Ouest
819 346-4050



Sherbrooke samedi 21 avril 2012 - La Tribune 7

Une manifestation dégénère



LA PRESSE, ALAIN ROBERGE

Les policiers ont eu recours aux bombes fumigènes et aux gaz lacrymogènes pour repousser les manifestants qui voulaient prendre d'assaut le Palais des congrès de Montréal, où se tenait le Salon Plan Nord auquel participait le premier ministre Jean Charest.

MÉLANIE MARQUIS

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — Le Palais des congrès de Montréal a été assiégé, hier, alors qu'une violente manifestation a fait rage dans les rues entourant l'édifice où se tenait le Salon Plan Nord, auquel participait le premier ministre Jean Charest.

Le rassemblement, qui se déroulait sous le thème «Non à la gratuité minière! Oui à la gratuité scolaire!», a rapidement dégénéré. Des les premières minutes de l'action de perturbation, des vitres volaient en éclats, des projectiles étaient lancés dans tous les sens et les policiers intervenaient.

Selon un bilan provisoire dressé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en fin d'après-midi, 17 personnes ont été arrêtées et six personnes ont été blessées. Parmi les blessés, on dénombre quatre policiers, qui ont subi de légères blessures.

La Sûreté du Québec, qui avait été appelée en renfort par le SPVM, a plié bagage vers 16 h 30. Les policiers de Montréal avaient fait appel à leurs collègues de la force provinciale alors que certains manifestants installés sur le viaduc Saint-Laurent lançaient des roches sur des automobiles

qui circulaient sur l'autoroute Ville-Marie.

Pendant ce temps, à l'intérieur du Palais des congrès, le salon où se trouvait Jean Charest était sous haute surveillance policière. Plus d'une vingtaine de policiers ont monté la garde devant la porte qui avait été verrouillée pendant quelque temps au début de la manifestation après que des protestataires eurent tenté d'entrer de force dans le Palais des congrès.

«À ceux qui frappaient à notre porte ce matin, on pourrait leur offrir un emploi — dans le Nord si possible —, ce qui va tous nous permettre à continuer de travailler fort.»

— Jean Charest

Les activités prévues à l'horaire du Salon Plan Nord ont été retardées. L'allocation du premier ministre Charest a ainsi débuté environ 30 minutes plus tard que prévu. Sur un ton moqueur, Jean Charest a fait

allusion au branle-bas de combat qui se déroulait à l'extérieur.

«Le Salon Plan Nord, que nous allons ouvrir aujourd'hui, est déjà très populaire; les gens courent de partout pour entrer», a-t-il lancé, déclenchant l'hilarité dans la salle où étaient réunies quelque 1200 personnes principalement issues des milieux d'affaires.

«À ceux qui frappaient à notre porte ce matin, on pourrait leur offrir un emploi — dans le Nord si possible —, ce qui va tous nous permettre à continuer de travailler fort», a-t-il conclu, sourire aux lèvres.

Ces propos ont fait bondir Martine Desjardins, présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

La leader exige des excuses publiques de la part du premier ministre Charest, qui, a-t-elle rappelé, est aussi responsable des dossiers jeunesse au sein du gouvernement.

«Franchement, d'avoir autant de mépris de la part d'un premier ministre dans les circonstances actuelles, c'est insultant», a-t-elle déploré.

«Ça fait déjà une journée que je demandais au premier ministre de reprendre le dossier, parce qu'on voyait bien que Mme Beauchamp (Line, ministre de l'Éducation) en avait fait une question d'égo,

à Montréal

et je vous avoue qu'aujourd'hui, je me demande en fait qui veut reprendre le dossier de façon sérieuse», a-t-elle ajouté.

Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, ne s'est pas fait prier pour condamner, lui aussi, la réaction du premier ministre.

«Je considère que c'est totalement inacceptable ce que M. Charest a fait», a-t-il lancé en marge du congrès de fondation de son parti, qui se tient ce week-end à Victoriaville.

«Est-ce que vous en connaissez beaucoup, des chefs d'Etat qui font des blagues alors qu'il y a une émeute à l'extérieur? C'est triste à dire, mais je pense qu'aujourd'hui, le Québec

n'avait pas de premier ministre», a-t-il ajouté.

Tout en assurant que «jamais» son parti ne serait allé aussi loin dans l'affrontement puisqu'il est en désaccord avec la hausse des droits de scolarité, la chef péquiste Pauline Marois a accusé M. Charest d'avoir attisé le sentiment de colère qui règne déjà dans les rangs des grévistes.

«Moi, je crois qu'il a envenimé le conflit. Il a, oui, mis de l'huile sur le feu et c'est complètement irresponsable», a-t-elle tonné lors d'un bref point de presse.

«On peut condamner toutes les formes de violence et ça demeurera toujours

inacceptable. Mais c'est aussi inacceptable, l'attitude qu'a actuellement le premier ministre», a-t-elle ajouté.

Selon l'un des porte-parole du SPVM, le sergent Ian Lafrenière, une vaste majorité des casseurs qui ont commis des méfaits font partie de groupes radicaux qui ont profité du rassemblement d'hier pour faire du grabuge.

«Je trouve que c'est presque insultant de dire que c'est des étudiants. J'étais sur place, j'ai vu les gens sur place et ce sont des groupes radicaux, des gens qui étaient masqués, qui ont lancé des projectiles sur les policiers, qui ont fait des incendies», a-t-il relaté.

FAITES LA LUMIÈRE SUR VOTRE NOUVELLE FACTURE D'HYDRO-SHERBROOKE

Vous avez reçu ou vous recevrez sous peu votre nouvelle facture d'Hydro-Sherbrooke. Les changements apportés en font un document simple, précis et complet.

Vous avez besoin de renseignements?
819 821-5622 / abonnements@ville.sherbrooke.qc.ca
sherbrooke.ca/nouvellefacture

Dédiés à votre mieux-être

LE BONHEUR À VOTRE PORTÉE

- » Appartements 1 ½, 2 ½, 3 ½ et 4 ½
- » Repas servis à la salle à manger
- » Activités et loisirs
- » Infirmière et personnel infirmier sur place

À PARTIR DE 1125 \$* PAR MOIS

LES SEIGNEURIES DU CARREFOUR
HABITATION ÉVOLUTIVE POUR RETRAITÉS

Contactez Sylvie C. Dubé
819 566-0808 poste 564
445, rue des Érables, Sherbrooke

www.chartwellquebec.ca

PORTES OUVERTES
29 avril 2012 de 13h à 16h

CLIMATISATION CENTRALE AVEC THERMOPOMPE ET ÉCHANGEUR D'AIR

JUSQU'À 1 550 \$ DE RABAIS*

+ garantie limitée de 10 ans sur les pièces

Climatisation centrale avec thermopompe jusqu'à 20 SEER et 13 HSPF. * Valide jusqu'au 30 juin 2012.

CLIMATISATION MURALE

300 \$ DE RABAIS*

+ garantie limitée de 6 ans sur pièces et main-d'œuvre
Climatisation murale Inverter jusqu'à 23 SEER et 10 HSPF (Energy Star). * Valide jusqu'au 30 juin 2012.

GÉOTHERMIE + CLIMATISATION CENTRALE & MURALE

Avant de construire ou de rénover

GNR CORBUS
Confortablement installé

GNRCORBUS.COM
SHERBROOKE 819 564-2300

Concessionnaire des produits Carrier depuis plus de 25 ans.

Sherbrooke samedi 21 avril 2012 - La Tribune 9

Changer le monde main dans la main

VÉRONIQUE LAROCQUE

veronique.larocque@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La grogne soulevée par le désengagement du fédéral dans le protocole de Kyoto, l'exploitation des sables bitumineux et l'exploration des gaz de schiste s'est unie avec les revendications étudiantes et les requêtes demandant une meilleure justice sociale au parc Jacques-Cartier hier.

Comme à Montréal, le Jour de la Terre 2012 à Sherbrooke a été l'occasion de demander aux décideurs des changements non seulement environnementaux, mais surtout sociaux. Parmi la foule estimée à 1500 personnes, plusieurs arboraient à la fois un brassard vert pour l'environnement et un carré rouge contre la hausse des frais de scolarité. Des étudiants, bien entendu, mais aussi des parents, des enfants et des personnes âgées. Accompagnée de sa mère, qui portait le petit morceau de feutre écarlate, Noémie Fortin, une étudiante, tenait à être présente pour souligner le Jour de la Terre, mais aussi pour dénoncer la hausse. « Ce sont deux causes qui vont ensemble. On doit s'unir pour être encore plus forts », a-t-elle soutenu.

Noémie Fortin n'était pas la



Près de 1500 personnes ont entouré le lac des Nations pour faire une grande chaîne humaine hier dans le cadre du Jour de la Terre.

seule à être déçue par le travail des décideurs. « Le combo Charest-Harper fait peur », a partagé Sophie C. D'Avignon. « On a envie de changement »,

a ajouté son amie Maude Sundbourg. Le même son de cloche se faisait entendre de la bouche d'Anne Veil, qui portait au cou une pancarte sur laquelle

on pouvait lire « Stop Harper! Devenez membre du NPD ». « Au niveau de l'environnement, c'est honteux ce qui se passe avec Harper », s'est-elle

indignée.

Les nombreuses causes greffées à l'événement entrent-elles en contradiction? « C'est la même cause, répond au contraire André Nault, coorganisateur de l'événement et président des AmiEs de la terre. C'est dénoncer l'empire du néolibéralisme sur nos ressources, sur nos politiques. »

Après le spectacle du groupe sherbrookoise Orange O'Clock et les discours de différentes personnalités, dont le député fédéral Pierre-Luc Dusseault et l'environnementaliste et ancien président de Nova-Envirocom Pierre Morency, des enfants et des adultes ont lu la déclaration du Jour de la Terre, un texte défendant le bien commun qui a également été répété à Montréal et ailleurs au Québec. Le tout a été suivi d'une minute de silence brisée par le chant a capella du groupe Statera qui reprenait des paroles de Fred Pellerin.

Puis, dans un souffle, la foule réunie devant la scène s'est dirigée sur le pourtour du lac des Nations pour faire une grande chaîne humaine. Sur près de la moitié des 3,5 km de la boucle, ces citoyens remplis de volonté semblaient déjà commencer à changer le monde main dans la main.

Un mauvais quart d'heure pour Charest et Harper

MÉLANIE MARQUIS

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL — Les oreilles des conservateurs fédéraux et des libéraux du Québec, dont les représentants brillaient par leur absence lors de la grande marche organisée à Montréal pour le Jour de la Terre, ont dû bourdonner à plusieurs reprises, hier après-midi.

Retrait du protocole de Kyoto, exploitation des gaz de schiste, Plan Nord : politiciens, artistes et quidams ont dénoncé à l'unisson certains des politiques préconisées par les deux partis au pouvoir sur les scènes fédérale et provinciale. Le rassemblement a réuni environ 250 000 personnes au centre-ville de Montréal, selon les organisateurs, qui avaient noté un hélicoptère afin de capter en images le déroulement de la manifestation.

Avant le départ de l'imposant cortège, le chef néo-démocrate, Thomas Mulcair, et le leader du Parti québécois, Pauline Marois, ont participé à la signature symbolique du protocole de Kyoto sur la place des Festivals, point de ralliement des manifestants.

« Le Canada est en train de se démarquer sur la scène mondiale par son retrait du protocole de Kyoto, le jour même où la Chine a signifié son acceptation de mesures contraignantes. Nous sommes le seul pays au monde en train de reculer sur ce dossier », a dénoncé M. Mulcair, qui était entouré de nombreux députés néo-démocrates du Québec.

Une vingtaine de députés

et candidats du Parti québécois étaient aussi de la partie. Leur chef, Pauline Marois, a dit reconnaître que le gouvernement Charest avait « des bons coups » à son actif sur le plan des initiatives environnementales, mais elle a toutefois qualifié de « lamentable échec » les politiques des libéraux en ce qui a trait à l'exploitation du gaz de schiste et des ressources minières.

« Ce qu'on revendique en ce moment, aussi, c'est que les jeunes d'aujourd'hui puissent respirer l'odeur des fleurs plutôt que l'odeur des gaz de la repression. C'est beaucoup mieux pour leur santé et pour la santé de la population », a pour sa part déclaré Françoise David, présidente de Québec solidaire.

Pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), c'était le calme après la tempête, hier. Si les deux journées précédentes avaient été marquées par des violences et des tensions ayant mené à une centaine d'arrestations, rien de tel n'a assombri le déroulement de la manifestation d'hier, a signalé l'une des porte-parole du SPVM, Anie Lemieux.

Unis pour l'environnement

Le temps gris et morose n'a pas eu raison de la détermination de ces dizaines de milliers de marcheurs, parmi lesquels se trouvaient des groupes sociaux et environnementaux, les étudiants qui battent le pavé depuis des semaines, mais aussi de très nombreuses familles.

Les artistes québécois ont aussi répondu présent. Ils ont

été des dizaines à prendre part à l'événement.

« Je pense qu'il y a de quoi commencer, qu'on cherche depuis plusieurs années c'est où qu'on se croise, qu'on cherche à définir la « québecitude » et à trouver une affaire qui nous ferait sortir dans la rue, quelque chose autour duquel on serait « game » de se rassembler. Il y en a qui disaient que ça prenait une coupe Stanley, mais aujourd'hui, on est sortis. Ça donne à espérer », s'est réjoui le conteur Fred Pellerin.

Mais le fait que les citoyens aient investi aussi massivement les rues de la métropole témoigne d'un « ras-le-bol » généralisé, a plaidé l'auteur-compositeur-interprète Michel Rivard.

« C'est le retour de la conscience citoyenne (...) C'est le temps de dire qu'on n'en veut plus, de gouvernement qui nous ment, qui triche », a-t-il lancé. Et ce sont les étudiants qui ont sonné la cloche de la fin de la récréation, a fait valoir M. Rivard.

« Que les étudiants aient commencé, c'est parfait. Maintenant, c'est au reste des citoyens à dire "On est capables de se lever debout" ».

La marée humaine s'est déplacée dans le calme, jusqu'au pied du mont Royal, où un spectacle avait été organisé. Signe de la popularité de l'événement, la queue du peloton n'avait pas encore quitté la place des Festivals au moment où le spectacle a débuté.

« Je ne ferai pas de farces



LA PRESSE CANADIENNE

Près de 250 000 personnes se sont montrées solidaires à la Terre hier au centre-ville de Montréal à l'occasion du Jour de la Terre.

plates, je vais laisser ça à notre premier ministre », a lancé d'entrée de jeu l'animateur de l'événement, le Zapatiste Christian Vanasse, qui faisait référence aux moqueries proférées par Jean Charest vendredi.

De nombreuses personnalités, dont le chanteur Gilles Vigneault, l'environnementaliste Stephen Guilbeault et le metteur en scène Dominic Champagne, l'un des organisateurs de l'événement, se sont succédé au

micro sur la grande scène qui avait été érigée face au parc Jeanne-Mance.

Les discours ont été accompagnés par des prestations musicales signées Mes Aïeux, Ariane Moffatt et Pierre Lapointe, entre autres.

Un peu plus tôt, une plantation protocolaire a eu lieu sur un petit terrain vague de Montréal, en présence notamment du ministre québécois de l'Environnement, Pierre Arcand.

La Tribune



UN DIALOGUE S'OUVRE ENTRE QUÉBEC ET LES ÉTUDIANTS

L'HEURE DES COMPROMIS

Line Beauchamp n'exclut pas d'étaler la hausse des droits de scolarité sur plus de cinq ans

PAGE 2

L'UdeS coupable d'outrage au tribunal ?
Injonction au Cégep > Une décision ce matin

PAGE 3

Un juge contre le corps professoral
La chronique de Luc Larochelle

PAGE 4

La loi et l'Université
L'éditorial de Maurice Cloutier

PAGE 10



Dans l'oeil du dragon
Michel Tétreault séduit les investisseurs
PAGE 13

Sondage CROP-La Presse
Libéraux et péquistes au coude à coude
PAGE 9



LE LUXE à tous les niveaux

TL 2012
 PAIEMENT MENSUEL **388\$** /MOIS
 TAUX DE LOCATION **1,5%** /36 MOIS
 COMPTANT **6 400\$** OÙ ÉCHANGE EQUIVALENT
 Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

MDX SH-AWD 2012
 PAIEMENT MENSUEL **488\$** /MOIS
 TAUX DE LOCATION **0,5%** /36 MOIS
 COMPTANT **9 200\$** OÙ ÉCHANGE EQUIVALENT
 Transport, préparation et taxe sur climatiseur inclus.

PRECISION ACURA SHERBROOKE
4900, boul. Bourque, Sherbrooke • 819 564-8909

HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ > DIALOGUE ENTRE QUÉBEC ET LES TROIS ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Un étalement n'est pas exclu

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Pour la première fois, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, laisse la porte ouverte à l'idée d'étaler sur une plus longue période la hausse des droits de scolarité.

Ce revirement est survenu hier quelques heures avant le début d'une toute première rencontre avec les associations étudiantes, incluant la CLASSE, en fin d'après-midi. L'enjeu des droits de scolarité est sur la table alors que Québec refusait jusqu'ici qu'il le soit. Les discussions étaient toujours en cours au moment de mettre sous presse.

Line Beauchamp a accepté de rencontrer les associations à la condition qu'elles observent une trêve de 48 heures sur les «actions de perturbation économique et sociale». Les fédérations étudiantes universitaire et collégial, la FEUQ et la FECQ, ont acquiescé à sa demande. La Coalition large de l'association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) répond à la condition elle aussi, mais elle se défend de le faire pour satisfaire la ministre. C'est simplement parce qu'aucune «action de perturbation» n'était prévue lundi ou mardi, a expliqué son porte-parole, Gabriel Nadeau-Dubois.

En conférence de presse, Line Beauchamp a donné l'impression de se ménager une marge de manoeuvre en vue des discussions. Elle n'a pas exclu un étalement de la hausse des droits de scolarité sur plus de cinq ans. «Je ne commencerai pas ici à mener des discussions par la voie des médias», a-t-elle répondu lorsqu'un journaliste l'a

questionnée sur cette option.

Or la ministre avait toujours écarté un étalement jusqu'ici. Elle martelait que le gouvernement entend maintenir la hausse de 325\$ par année pendant cinq ans, un bond de 75%.

Hier, la ministre a assuré que le gouvernement «est ferme sur cette question de la hausse des droits de scolarité». Mais elle n'a pas repris les chiffres annoncés.

«Je plaide ici pour que le climat de discussion soit le bon (...)». Et laissez-nous mener des discussions dans ce contexte. Mais le gouvernement a l'intention de hausser les droits de scolarité», s'est-elle contentée de dire.

Elle permettra aux associations de «soulever» la question des droits de scolarité et de présenter leurs arguments en faveur d'un gel. Il n'y a pas si longtemps, elle refusait que le sujet soit même abordé. «L'idée ici n'est pas de fermer la porte, l'idée, c'est d'ouvrir la porte», a-t-elle dit.

La ministre maintient toutefois que le «bon sujet de débat», ce sont «les différents moyens pour assurer l'accessibilité aux études». Elle veut discuter en particulier du régime de prêts et bourses et de la gestion des universités.

La FEUQ et la FECQ entendent demander un gel. Mais elles semblent prêtes à accepter une hausse qui serait moindre que celle annoncée. Une éventuelle proposition du gouvernement «doit toucher à la question des droits de scolarité (...). Evidemment, il va falloir que ce soit quelque chose de notable», s'est limitée à dire la présidente de la FEUQ,



La ministre Line Beauchamp a entrouvert la porte à l'idée d'étaler sur une plus longue période la hausse des droits de scolarité et se donne «un horizon de 48 heures» pour dénouer la crise. Ce revirement de situation est survenu hier, avant le début d'une toute première rencontre avec les associations étudiantes, incluant la CLASSE, en fin d'après-midi.

Martine Desjardins. Elle se rend à la table des discussions avec «bonne foi et ouverture».

Le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, constate que le gouvernement change de ton sur les droits de scolarité. Gabriel Nadeau-Dubois observe que la ministre a «ouvert la porte plus que jamais».

Line Beauchamp se donne «un horizon de 48 heures» pour dénouer la crise. «Nous ne sommes pas dans un contexte où on a des semaines ou toute la semaine», a-t-elle affirmé au moment où le trimestre est en péril. La grève en est à sa onzième semaine dans certains établissements.

La FEUQ et la FECQ trouvent que la ministre est «pressée». Elles veulent «prendre le temps qu'il faut» pour trouver une solution.

Line Beauchamp a demandé une trêve en raison de la résolution «ambigüe» adoptée par la CLASSE dimanche. Selon

cette résolution, l'organisation condamne «la violence physique délibérée contre des personnes». Mais elle «défend activement le principe de désobéissance civile». Cela implique «le non-respect des lois, et je ne crois pas que ce soit responsable», a dit Line Beauchamp. «Il est temps de choisir: c'est le camp de la solution ou c'est le camp de la perturbation (...) Il faut instaurer un bon climat de discussion».

La trêve concerne les actions «qui empêchent des travailleurs d'avoir accès à leurs bureaux et des citoyens de circuler en toute sécurité» - comme le blocage d'un pont ou la perturbation du métro. Les associations ne doivent pas voter de nouveaux mandats de grève dans les établissements où il n'y a pas de «boycott des cours». En échange, la ministre demande aux universités et aux cégeps touchés par un «boycott» de ne pas reprendre les cours même

s'ils obtiennent une injonction. Elle souhaite le «statu quo» durant les discussions.

La reconduction des mandats de grève se fera jusqu'à ce que la ministre présente une offre formelle, a indiqué Gabriel Nadeau-Dubois. (La Presse)

Précision

SHERBROOKE — Dans la liste des lauréats du Gala reconnaissance Estrie, publiée dans nos pages samedi, il aurait fallu lire que la firme EvalExpert figurait parmi les gagnants, soit dans la catégorie «Nouvelle entreprise».

L'entreprise estrienne se spécialise dans l'évaluation immobilière résidentielle, commerciale et industrielle, en plus d'offrir des services d'évaluation d'équipement et de machinerie.

Ses bureaux sont situés à Sherbrooke et Asbestos.

2 La Tribune - Sherbrooke mardi 24 avril 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8

RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098

PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482

ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482

ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955

www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	18 à 22
Arts et spectacles	13 et 14
Décès	22 et 23
Économie	15 et 16
Horoscope	19
Loterie	6
Monde	12
Mots croisés	19
Opinions	10
Sports	25 à 31

MÉTÉO

Jérémy, 9 ans
Ecole Champlain

MERCREDI
nuageux, max.: 8° min.: 3°

JEUDI
nuageux, max.: 12° min.: 1°

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE

Sarkozy comprend maintenant l'expression avoir la plote à terre.



SI VOUS AVEZ UNE INFORMATION À COMMUNIQUER À NOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES, ÉCRIVEZ À redaction@latribune.qc.ca OU APPELEZ AU 819 564-5454

L'UdeS coupable d'outrage au tribunal ?

Quatre étudiants mécontents du non-respect de l'injonction s'adressent à la cour



RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE – Quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke, qui ont obtenu gain de cause devant le tribunal en obtenant une injonction interlocutoire provisoire pour la reprise des cours, ont déposé hier un outrage au tribunal contre l'Université de Sherbrooke.

Les quatre signataires de la requête en outrage au tribunal estiment que l'institution sherbrookoise ne respecte pas les conclusions émises mercredi dernier par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure qui a ordonné une reprise normale des cours.

« Il est clair que l'Université de Sherbrooke subit de l'intimidation de la part de l'association étudiante, de ses membres ainsi que par le syndicat des professeurs qui se sont positionnés contre la hausse la semaine dernière », allèguent les étudiants dans la requête déposée aux greffes du palais de justice de Sherbrooke.

La coordonnatrice de l'AGE-FLESH Isabelle Houle réfute ces allégations d'intimidation.

« C'est une entente qui a été prise après discussion avec la direction et les associations étudiantes en grève », assure Isabelle Houle.

Une entente intervenue entre la direction de l'UdeS, ses professeurs et les associations étudiantes fait en sorte que les cours qui sont donnés dans les facultés en grève ne consistent qu'à faire de la révision.

Les étudiants qui ont déposé la requête allèguent que l'Université de Sherbrooke n'a pris aucune mesure pour honorer ses engagements en procédant à des levées de cours les 19 et 20 avril derniers.

« L'association étudiante et l'Université de Sherbrooke ont entamé des pourparlers qui auraient dû être tenus dès le début du conflit et tentent, par ces mêmes discussions tenues à huis clos, de contourner l'injonction interlocutoire provisoire accordée par le juge Dumas le 18 avril dernier », mentionne la requête où ils réclament des dommages de 20 000 \$.

Le porte-parole des quatre étudiants Yannick Gaulin explique que l'Université n'a pas respecté l'ordonnance du tribunal.

« Ce sont plus de 500 personnes qui se sont rendues au rectorat mercredi dernier pour rencontrer la direction. L'avocat de l'Université s'était montré ouvert à collaborer à la reprise des cours, mais le lendemain ce n'était plus le cas », estime M. Gaulin.

La requête en outrage au tribunal sera remise à un juge qui l'analysera sans entendre les parties avant de rendre une décision au cours des prochains jours.

Pendant qu'il entendait la requête d'injonction interlocutoire permanente pour la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke, le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a donné son avis sur l'interprétation faite de son jugement par l'Université de Sherbrooke. Le juge a répété à quelques reprises qu'une injonction se devait d'être respectée.

« Il est inscrit dans l'injonction de donner des cours de façon normale. Il n'y a rien de plus clair que ça. »

Le juge a renchéri en ajoutant que cette ordonnance avait comme objectif d'éviter que les professeurs ne donnent que des cours de révision.

« Si des universitaires ne comprennent pas ce que ça veut dire de donner des cours normalement, c'est inquiétant pour ceux qui suivent leurs cours », a ajouté le juge Dumas.

L'injonction interlocutoire permanente fixée

La requête en injonction interlocutoire permanente pour la reprise des cours à l'Université de Sherbrooke revenait devant le tribunal hier devant le juge Yves Tardif de la Cour supérieure. Au lieu d'émettre une ordonnance de sauvegarde pour prolonger l'ordonnance rendue mercredi dernier, le tribunal a



IMACOM, JOCELYN RENDEAU

Yannick Gaulin, le porte-parole des quatre étudiants qui ont déposé hier une requête en outrage au tribunal contre l'Université de Sherbrooke, considère que l'ordonnance du tribunal pour forcer la reprise des cours, jeudi et vendredi derniers, n'a pas été respectée.

fixé l'audition de l'injonction à vendredi prochain. Trois jours devant le tribunal ont été réservés pour entendre les parties concernant la demande des étudiants de pouvoir suivre normalement leurs cours.

Les onze étudiants de l'Université de Sherbrooke doivent pour le moment se représenter seuls

devant le tribunal.

« Tous les avocats que nous avons contactés nous disent qu'ils ont peur de possibles répercussions ou du vandalisme sur leur cabinet. L'aide juridique nous dit qu'elle peut nous émettre un mandat, mais ne veut pas nous assigner un avocat », déplore M. Gaulin.

VOIR AUTRE TEXTE

Un juge contre le corps professoral

La chronique de Luc Larochelle en page 4

INJONCTION POUR LA REPRIS DES COURS AU CÉGEP

Le juge rendra sa décision ce matin

RENE-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les 17 étudiants du Cégep de Sherbrooke qui ont déposé une injonction interlocutoire provisoire devant le tribunal sauront ce matin s'ils peuvent reprendre les cours.

Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a entendu hier la requête des étudiants afin que soient levées les lignes de piquetage obligeant la direction du Cégep à lever les cours chaque matin pour une question de sécurité.

Les étudiants estiment qu'il est urgent que les cours reprennent afin de leur permettre de terminer leur session pour accéder à l'université ou à un emploi.

« La démocratie ne peut avoir primauté sur le droit individuel », estime l'un des requérants Jean Lessard.

« Nous avons déjà 34 jours à reprendre et il y a des cours du soir prévus. Nous sommes au pied du mur en ce qui concerne l'urgence de la situation », ajoute un autre requérant Patrice Ouellet.

Par son directeur aux services financiers, Mario Dubois, le Cégep de Sherbrooke a déposé devant le tribunal le scénario possible de reprises des 34



Me Jonathan Leblanc, avocat de l'Association des étudiants du Cégep de Sherbrooke

jours de classe qui sont perdus avec la grève votée jusqu'à vendredi prochain. Il a assuré que le Cégep ne voulait pas annuler la session, mais bien reporter les cours jusqu'au 15 juin, puis du 20 au 24 août avec remise des notes le 31 août.

Depuis le début de la grève le 1er mars dernier, le Cégep et l'association des étudiants signent un protocole hebdomadaire afin d'assurer la sécurité des étudiants, du personnel et



Laurent Proulx

des biens du Cégep.

L'avocat de l'Association des étudiants du Cégep de Sherbrooke, Me Jonathan Leblanc, qui est prêté par le syndicat des professeurs, a plaidé à l'effet qu'il n'y avait pas de risque pour la session.

« C'est clair qu'il n'y a pas d'annulation de session envisagée. Aucun préjudice irréparable n'a été prouvé », estime Me Leblanc.

Selon lui, le juge ne peut émettre une ordonnance générale qui s'appliquerait au-delà

des 17 signataires de la requête en injonction déposée au tribunal. Il a aussi ajouté qu'une ordonnance se devait de respecter la liberté académique des professeurs.

Laurent Proulx vient appuyer les étudiants

L'étudiant de l'Université Laval qui a obtenu la première injonction pour la reprise des cours, Laurent Proulx, était présent au palais de justice de Sherbrooke hier pour appuyer les étudiants du Cégep et de l'Université qui suivent la voie qu'il a pavée.

« Je leur donne quelques conseils concernant la procédure à suivre. Je m'élève contre les professeurs qui prennent position contre les étudiants qui souhaitent retourner en classe. C'est honteux de prendre position contre ceux qui veulent suivre leurs cours. Nous leur demandons de rester neutres. Ce qui se passe dans les classes où les étudiants se font sortir avec des porte-voix ressemble à ce qui était dénoncé sur les chantiers de construction l'automne dernier. Nous avons une charte des droits et libertés où les droits individuels priment sur celui de la majorité », rappelle Laurent Proulx.

Sherbrooke mardi 24 avril 2012 - La Tribune 3

Un juge contre le corps professoral



LUC
LAROCHELLE
PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

C'était pour le moins incongru qu'un professeur de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke défende la semaine dernière les associations étudiantes visées par une injonction ordonnant le retour en classe.

Le mélange des genres n'a pas été moins consternant hier alors qu'un conseiller juridique de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, syndicat associé à la CSN, s'est amené à Sherbrooke pour contester les arguments des 17 élèves du Cégep adressant semblable requête aux tribunaux.

« On peut interpréter ça comme un soutien syndical qui n'a jamais été caché », a commenté Me Jonathan Leblanc, quant au bien-fondé de son intervention dans le dossier.

Dans l'esprit du procureur syndical, c'est plutôt la neu-

tralité du juge Gaétan Dumas qui est douteuse. Me Leblanc a repris à son compte des arguments ayant circulé au cours de la dernière semaine sur les réseaux sociaux.

« C'est désolant d'avoir à le dire, mais étant donné que vous avez été grandement impliqué dans l'association libérale de Sherbrooke, nous avons des craintes raisonnables de croire que vous seriez en conflit d'intérêts et nous vous demandons de vous récuser », a-t-il prétendu.

« Il me semble que vous devriez vous renseigner avant de faire des affirmations qui ne sont pas nécessairement exactes », a reproché le juge Dumas en préambule de sa mise au point.

Avant d'accéder à la magistrature, Gaétan Dumas a été organisateur du Parti libéral du Canada, et candidat du PLC dans la circonscription de Sherbrooke en 1993, a été au cours de laquelle Jean

Charest a failli succéder à Brian Mulroney comme premier ministre canadien et chef du Parti conservateur.

« Je ne suis pas un ami de M. Charest, je le connais. Sauf que, durant 14 ans, j'ai été contre lui. C'était de la politique et ça ne nous obligeait pas à nous haïr. Les critères que nous connaissez pour la recusation, c'est lorsque des personnes bien informées peuvent penser que justice ne sera pas rendue. A mon avis, une personne bien informée, qui connaît la façon dont les tribunaux agissent, n'aurait aucune crainte que le (présent) dossier ne soit pas entendu de façon impartiale », a poursuivi le juge Dumas.

À défaut d'autres arguments pour étayer ses prétentions, Me Leblanc a encaissé les réprimandes et a réajusté le tir.

Le débat a vite débordé vers des enjeux plus larges que les seules prétentions des cégepiens sherbrookoïses estimant que leur session est en péril.

Avant refoulé dans ce rôle de policier des associations étudiantes une demande d'injonction au Cégep de Terrebonne, Me Leblanc a reproché au juge Dumas d'avoir erré la semaine dernière dans l'examen de la requête qui visait l'Université

de Sherbrooke.

« Vous ne pouvez pas émettre une injonction à la légère, de manière aussi large et imprécise, qui viserait l'ensemble du Cégep. Je ne recommanderais jamais à mes clients d'ignorer une injonction, mais vous n'avez pas la compétence pour évaluer ce que devraient être des cours normaux », a soulevé l'avocat. Le juge Dumas été piqué au vif.

« Vous ne parlez pas ici à une personne n'ayant jamais fréquenté une université ou n'en connaissant pas les rouages. Une université n'est pas un monde à part. L'ordonnance de dispenser les cours de façon normale est une formulation simple pour toute personne sachant lire. Si des universitaires ne la comprennent pas, je m'inquiète pour leurs étudiants », a tonné le magistrat.

Cette impatience du juge Dumas à l'égard de l'UdeS a été lancée dans la salle où l'on devait parler principalement du Cégep. Avant qu'on apprenne que des étudiants réclameraient un outrage au tribunal. Ces plaignants ont donc reçu une caution morale.

Pendant ce temps, dans une autre salle du palais de justice, débattaient les discussions sur le possible prolongement de l'injonction contre

l'Université, procédures maintenant sous l'examen d'un autre juge, l'honorable Yves Tardif. Prétendra-t-on que ce dernier est également contaminé par son passé politique?

« L'ordonnance de dispenser les cours de façon normale est une formulation simple pour toute personne sachant lire. Si des universitaires ne la comprennent pas, je m'inquiète pour leurs étudiants »

Son association avec le Parti libéral du Québec est facile à retracer sur le site de l'Assemblée nationale du Québec. Le juge Tardif a été député libéral au milieu des années 70, après avoir siégé au sein de la Commission politique et la commission d'organisation du PLQ.

Dans les faits, à peu près tous les juges ont baigné dans la politique. Le corps professoral a de toute évidence tenté d'en prendre un en grippe hier. Cherchera-t-il à en ébranler d'autres?

INJONCTION FORÇANT LA REPRISSE DES COURS À L'UDES

Du pareil au même sur le campus

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Alors que la dernière semaine de la session d'hiver a commencé à l'Université de Sherbrooke, des périodes de révision étaient proposées à compter d'hier aux étudiants touchés par la grève. Même avec une injonction forçant une reprise des cours, bien des étudiants ne voyaient aucune différence entre maintenant et le début de la grève. En demandant aux professeurs d'offrir des périodes de disponibilité pour de la révision, certains ont l'impression que l'UdeS s'est carrément défilée.

L'UdeS a d'ailleurs été rappelée à l'ordre par le juge Gaetan Dumas, hier (voir autre texte en page 3).

Avec le peu de matière présentée, il n'y a pas grand-chose à réviser, a fait valoir une étudiante.

« On s'en vient faire un travail d'équipe; on n'a pas de nouvelle matière », a commenté la jeune femme. Selon elle, même si les professeurs doivent être disponibles, ils sont aussi dans le brouillard en ce moment.

Rappelons que l'UdeS a levé les cours jeudi (au lendemain de l'injonction) et vendredi et a annoncé des périodes de disponibilité des professeurs à compter de lundi.

Étudiante en adaptation



Un petit groupe d'étudiants s'est rassemblé devant la faculté des lettres et sciences humaines, hier, en début de journée. Malgré l'injonction qui force la reprise des cours, les étudiants ont eu droit à de la révision.

scolaire, Élyse Beaulac qualifiait la situation de « nébuleuse » en début de journée.

Depuis le début de la grève, les professeurs étaient tenus de se présenter, même si des comités de perturbation s'organisaient pour que les cours n'aient pas lieu. Maintenant que l'injonction a été accordée et que la direction de l'UdeS s'est entendue avec les associations étudiantes concernées, les étudiants ont droit à de la révision. Mais il n'y a pas de

nouvelle matière au menu. « Ça revient pas mal au même », note l'étudiante.

Myriam Fortier, étudiante en adaptation scolaire, s'inquiète pour sa part pour ses revenus d'emplois. La jeune femme vient de Sept-Îles, et c'est là-bas qu'elle travaille en période estivale. Un prolongement de la session pourrait donc directement affecter ses revenus. « Ça me stresse parce que je gagne de l'argent juste durant l'été. »

Normalement, à quelques jours de la fin de la session, les étudiants se trouvent en période d'examen. Une étudiante souligne qu'elle n'a reçu aucune directive concernant les évaluations.

Du côté de l'Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH), la grève a été reconduite dans une proportion de 74 % jusqu'à lundi; 795 personnes ont participé à

l'assemblée. L'injonction pourrait bien avoir galvanisé les troupes, estime Isabelle Houle, coordonnatrice de l'AGEFLESH.

Les membres se sont aussi prononcés en faveur de l'entente avec l'UdeS, qui prévoit des périodes de révision et qui permet du piquetage à l'entrée des facultés. Rappelons que l'injonction visant l'UdeS et l'AGEFLESH exigeait la reprise des cours et la tenue de manifestations à au moins 25 mètres des entrées de l'UdeS, à moins d'un consentement écrit de l'UdeS indiquant où elles pouvaient avoir lieu. À la suite d'une rencontre de négociations jeudi dernier avec les associations étudiantes, l'UdeS a plutôt annoncé des périodes de révision et permet la présence de grévistes sur ses terrains.

Une dizaine d'étudiants se sont d'ailleurs rassemblés à proximité de la faculté des lettres et sciences humaines, hier. Un petit groupe de deux ou trois personnes tenant des pancartes affichant des messages comme « Ceci n'est pas du piquetage » s'est installé directement à côté de la porte. L'une des étudiantes qui s'est adressée à *La Tribune* a souligné ne pas vouloir être identifiée. « On ne sait pas ce qu'on risque », a-t-elle fait valoir. Défier l'injonction pourrait être passible d'accusations d'outrage au tribunal.

EN CAS DE REPRISSE FORCÉE AU CÉGEP DE SHERBROOKE

Il y aura mobilisation... dans les limites de la légalité

SHERBROOKE — Si l'injonction forçant la reprise des cours était accordée au Cégep de Sherbrooke, les étudiants seraient appelés à se mobiliser... mais toujours en demeurant dans les limites de la légalité, en entendant respecter la trêve demandée hier par le ministre de l'Éducation Line Beauchamp.

« On a appelé les membres à être à l'affût; si le jugement tombe, on va réagir très rapidement », indique Simon Drouin, responsable des

communications à l'Association générale des étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH) de l'UdeS. Les étudiants pourraient manifester, mais aucune activité de perturbation n'est planifiée. « On a aucunement voté quelque chose qui irait à l'encontre de la volonté de la ministre. » L'assemblée générale de l'AGEFLESH s'est déroulée hier.

La coordonnatrice de l'AGEFLESH, Isabelle Houle, a

trouvé rassurant que le gouvernement accepte de s'asseoir avec les étudiants, comme le réclamaient les associations étudiantes.

« On n'avait pas d'activités de perturbation prévues, surtout qu'on a l'injonction, alors ce n'est pas notre priorité », a pour sa part commenté Catherine Boudin, porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS). Les cégepiens ont voté pour une septième fois en faveur de la

grève, vendredi, dans une proportion de 51 %. Les étudiants attendent maintenant de voir si la demande d'injonction déposée par un groupe d'étudiants du Cégep de Sherbrooke sera accordée aujourd'hui. Quant à la rencontre entre les fédérations étudiantes, la CLASSE et la ministre Beauchamp, la porte-parole semblait sceptique, hier. Elle attendait de voir la suite des choses. « Je considère qu'elle aurait dû mettre les cartes sur table avant. »

Les cégepiens reviendront en assemblée générale jeudi. Selon le scénario sur la table actuellement, la session actuelle ne pourra se terminer en juin comme prévu. En fonction du retour en classe, la session actuelle pourrait se poursuivre à la mi-août. La session d'été, elle, devrait être annulée, et le début de la session d'automne retardé.

— Isabelle Pion

(Avec la collaboration de René-Charles Quirion)

Vivez L'EXPÉRIENCE
Prix • Choix • Qualité

H. GREGOIRE
LE MÉGACENTRE AUTO DU CANADA
ESTRIE

CarProof
RAPPORTS HISTORIQUES DE VÉHICULES

Tous nos véhicules possèdent l'historique complet CarProof. Demandez-la!

*Les renseignements sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Les renseignements sont fournis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

MAINTENANT FINANCEMENT

À PARTIR DE **1.9%**

SUR VÉHICULES SÉLECTIONNÉS
OUVERT 7 JOURS SUR 7

2390 rue Sherbrooke, Magog 819 843-1122

MAURICE
CLOUTIER

ÉDITORIAL

maurice.cloutier@latribune.qc.ca

La loi et l'Université

Une grande trêve enveloppe depuis hier midi et pour 48 heures tout le débat sur la hausse des frais de scolarité. Il était temps qu'une fenêtre de négociation s'ouvre enfin. Cela aurait déjà dû survenir une semaine plus tôt, pour éviter une escalade de la violence et du recours aux tribunaux.

Ces derniers ont encore été saisis de différentes requêtes hier. À Sherbrooke seulement, des étudiants du Cégep de Sherbrooke ont déposé une requête en injonction provisoire pour avoir accès à leurs cours normalement en dépit du mouvement de boycottage qui dure depuis plusieurs semaines alors que, quelques heures plus tard, des universitaires sont revenus devant un juge de la Cour supérieure pour obtenir un jugement pour outrage au tribunal contre la direction de l'Université de Sherbrooke et l'association générale des étudiants de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Avant d'aller plus loin, il est important de rappeler que seulement trois facultés sur neuf, soit celles des lettres et sciences humaines, d'éducation et d'éducation physique, sont touchées par l'arrêt des cours alors que tous les étudiants des autres facultés poursuivent normalement leur formation et leur fin de session. En outre, la direction de l'Université joue sur les mots depuis quelques jours pour ne pas appliquer l'injonction interlocutoire provisoire qui a été prononcée jeudi dernier eu Cour supérieure par le juge Gaëtan Dumas.

Le juge Dumas ordonnait clairement à l'institution de « dispenser ses cours de façon normale » et aux étudiants de la Faculté des lettres et des sciences humaines de « laisser libre accès aux établissements et pavillons où sont dispensés les cours et de cesser tout intimidation, piquetage, menaces et manifestations ayant pour effet d'empêcher l'accès aux cours et à la tenue des cours à l'Université de Sherbrooke. »

En dépit de cette ordonnance, la direction de l'université a préféré convenir, après des discussions avec des représen-

tants des étudiants et des professeurs, de ne pas demander la reprise normale des cours. Des cours de reprise ou de remise à niveau sont commencés depuis hier. La direction de l'Université a choisi cette voie pour éviter les débordements survenus à Gatineau lorsque la reprise des cours a été annoncée en dépit du boycottage des cours. Pourquoi avoir cédé aux pressions de certains dirigeants des manifestants? Pourquoi la direction a fait fi de la loi? Pour les demandeurs de l'outrage au tribunal, il est clair que l'Université a subi de « l'intimidation de la part de l'association étudiante, de ses membres ainsi que par le syndicat des professeurs. »

Peut-on accepter que la plus grande institution publique de la région ne respecte pas une injonction pendant plusieurs jours? La direction n'avait-elle pas le devoir de prendre des mesures administratives pour assurer la reprise d'un enseignement normal, y compris le recours à un renforcement des dispositifs de sécurité? Dans le secteur privé, une injonction est appliquée sans délai et sans jeu de mots. L'Université de Sherbrooke n'est pas au-dessus des lois. Est-ce dire que la prochaine fois un syndicat ou une entreprise pourra elle aussi reporter à sa guise l'application d'une injonction?

Hier, la direction de l'Université a peut-être été sauvée par la cloche. La ministre Beauchamp a invité les directions d'institution d'enseignement à ne pas jeter d'huile sur le feu et à ne poser aucun geste susceptible de forcer la reprise des cours. Elle a semblé inclure les endroits comme Sherbrooke qui ont interprété largement l'injonction prononcée par un juge. La direction de l'Université cherchera-t-elle encore à gagner du temps grâce à cette petite ouverture?

La ministre ne peut toutefois pas se placer elle-même au-dessus des lois. Il y a toujours une séparation claire entre le pouvoir politique et la justice en dépit de la trêve. Le respect d'une injonction dans notre système démocratique demeure primordial, indépendamment de la volonté de la ministre.

BEAUCHAMP BAISSÉ UN PEU LA PRESSION



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

TRIBUNE LIBRE

Les proches des victimes d'actes criminels ont attendu six ans de trop

En 2005, j'ai eu l'honneur de déposer un projet de loi privé pour venir en aide aux proches des victimes d'actes criminels. Ce projet de loi, C-363, comportait deux volets. Le premier permettait aux proches des victimes de recevoir de l'assurance emploi pour une période allant jusqu'à 52 semaines. Le deuxième leur accordait la possibilité de s'absenter de leur travail pour un maximum de 104 semaines.

Malheureusement, mon projet de loi est mort au feuillet en 2006, à la suite des élections. J'ai alors œuvré pour qu'il soit déposé à nouveau. Ce qui fut fait en 2008 quand j'ai déposé le projet de loi C-343. Malgré l'opposition des conservateurs à toutes les précédentes étapes, première lecture, deuxième lecture, étude en comité, le 8 décembre 2010, nous en étions finalement à l'étape du troisième vote, celui qui permettrait au projet de loi d'être étudié et adopté par le sénat.

Fidèles à leur tradition, les conservateurs ont voté contre. Cependant, comme ils étaient minoritaires à ce moment-là,

mon projet de loi a tout de même été adopté par l'ensemble des membres des partis de l'opposition. Malheureusement, comme tout projet de loi comportant des incidences monétaires doit nécessairement être accepté par le gouvernement avant d'être transmis au sénat, encore une fois j'ai dû me rendre à l'évidence que les conservateurs n'avaient aucun désir réel de venir en aide aux proches des victimes d'actes criminels puisqu'ils ont refusé de le considérer.

Imaginez ma surprise à l'annonce faite par le gouvernement, vendredi, qui reprend en grande partie l'essentiel de mon projet de loi! Si je me réjouis de ces nouvelles mesures, je trouve déplacé que les conservateurs disent avoir travaillé sur ce projet depuis 2006 alors qu'ils n'ont jamais voulu reconnaître la pertinence de C-343.

Les proches des victimes d'actes criminels ont perdu plus de six ans en attendant que ce gouvernement se décide finalement à agir correctement. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant? Les conservateurs ont

refusé d'appuyer mon projet de loi en 2006 et en 2008, uniquement parce qu'il n'émanait pas du gouvernement. Pourtant, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) ainsi que l'Association québécoise plaidoyer-victimes (AQPV) et tous les membres des partis d'opposition à Ottawa l'appuyaient avec ferveur.

En terminant, je veux vous faire part de ma grande fierté d'être de ceux et celles qui ont cru que les victimes et leurs proches devaient être traités avec plus de considération et que des mesures devaient être prises pour assurer une meilleure qualité de vie à des personnes qui avaient déjà suffisamment souffert.

Ce n'est qu'un petit pas, mais chaque petit pas compte et je continuerai toujours à appuyer les revendications des organismes qui travaillent quotidiennement à alléger les difficultés rencontrées par les proches des victimes.

France Bonsant
Ex-députée du Bloc québécois
Compton-Stanstead



LE TRIBUNAL ORDONNE LA REPRISE DES COURS AU CÉGEP

EN CLASSE VENDREDI

UdeS > Du rattrapage jusqu'en décembre

Vandalisme au palais de justice

La grève plombe les bénéfices de la hausse des droits de scolarité

PAGES 2 À 5

LA TRIBUNE, RENÉ-CHARLES QUIRION



Paralysé à la suite d'une chute

Un enseignant frappe à la porte du Banquier

PAGE 10

Keven Laroche

IMACOM, CLAUDE POULIN



Douglas MacAulay, ex-maire de Lennoxville

IMACOM, FREDERIC CÔTE

Réorganisation municipale
D'ex-banlieues réticentes

PAGE 6

Indépendance

Ignatieff rectifie le tir
PAGE 13



BMW

Le plaisir de conduire.™

Ouvert samedi

Suprem Automobile

Sherbrooke 819.821.9272
www.supremautomobile.com

Plaisir à la puissance X

BMW X1 xDrive 2012

MENSUALITÉS À LA LOCATION	Taux À LA LOCATION	MENSUALITÉ	ACOMPTE	VOTRE PRIX
399\$*	2,9% JUSQU'À 48 MOIS	399\$*	4 500\$*	39 466 \$**
		499\$*	0\$*	

Cette offre prend fin le 30 avril 2012



Le prix des services est basé sur le financement standard BMW sur approbation du crédit personnel sur le BMW X1 Active 2012 (prix de vente de 39 466 \$). Location de 48 mois avec un loyer d'entrée annuel de 2,9 %, comprenant une mensualité de 399 \$ (taxes en sus), un acompte ou échange équivalent de 4 500 \$ (taxes en sus) qui est versé à la signature du contrat de location. Transport et préparation inclus dans l'administration de 349 \$ (taxes en sus). Valeur résiduelle du véhicule à l'achèvement du terme de 18 800 \$ (taxes en sus). La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. kilométrage annuel autorisé de 18 000 km, 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Offres d'une durée limitée sur stock en inventaire. Mutuellement exclusives, sujettes à la disponibilité et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Certaines conditions d'application. BMW Canada Inc. - BMW - le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive de BMW AG, utilisée sous licence. Photo à titre indicatif seulement. *Prix de l'ÉPDM inclus, transport et préparation inclus, taxes en sus.

Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com 85 Cents 777 7th Ave. 4300 Sherbrooke, QC J1H 1S4 CAN
COPYRIGHT AND PROTECTED BY PUBLISHERS LAW

CÉGEP DE SHERBROOKE

Le tribunal ordonne la reprise des cours

RENE-CHARLES QUIRIION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Comme il l'avait fait pour l'Université de Sherbrooke, le tribunal ordonne la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke.

Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a ordonné hier un retour en classe pour ce jeudi 26 avril, laissant ainsi deux jours à l'institution collégiale pour organiser la reprise des cours interrompus depuis le 1^{er} mars dernier.

Dans sa décision de 29 pages, le juge Dumas émet une série d'interdictions à l'endroit de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS), de ses dirigeants, ses officiers ou ses membres afin que la reprise des cours ne soit pas brimée.

Dans l'injonction provisoire, le juge leur interdit d'empêcher l'accès, la sortie ou la circulation par quelque moyen que ce soit au Cégep de Sherbrooke. Il interdit l'intimidation ou la menace des étudiants, professeurs, chargés de cours ou employés et les empêche d'enlever de quelque manière que ce soit les cours.

Il leur est interdit « de manifester d'une façon allant à l'encontre de toute conclusion de cette ordonnance ou par quelque manifestation de bruit ou



IMACOM, JESSICA GARNEAU

Jean Lessard, le porte-parole d'un groupe de 17 étudiants qui avaient déposé une requête d'injonction provisoire, a accueilli avec satisfaction, hier, la décision du tribunal qui ordonne un retour en classe pour jeudi.

de quelque manière que ce soit à l'intérieur et à l'extérieur de tout établissement du Cégep de Sherbrooke qui aurait pour effet d'empêcher, de quelque manière que ce soit, que les cours y soient dispensés ».

L'AÉCS ne peut non plus ordonner, conseiller, recommander, inciter, appuyer, encourager ou soutenir les différents actes ayant pour objet de perturber les cours au Cégep de Sherbrooke.

Le porte-parole des 17 étudiants qui avaient déposé la requête d'injonction provisoire,

Jean Lessard, ne craint pas de reprendre les cours au Cégep de Sherbrooke.

« L'association étudiante nous a toujours dit qu'elle n'était pas reliée à des actes de violence. »

L'injonction interlocutoire provisoire demande aux professeurs de donner les cours de façon normale.

« Le présent tribunal n'a pas l'intention d'entrer dans une analyse sémantique d'une phrase aussi simple. Difficile d'imaginer que des universitaires ne puissent savoir ce que

signifie cette phrase si l'on est de bonne foi », indique le juge Dumas dans sa décision, en faisant référence à ce qui se passe à l'Université de Sherbrooke.

Le juge Dumas se prononce aussi sur les pouvoirs de l'association étudiante où il rappelle qu'il n'est inscrit nulle part dans la loi le droit d'une association de déclencher une grève générale illimitée et que cette grève soit opposable à tous les étudiants.

« Les étudiants et leurs associations prétendent à un droit de faire la grève sans contrôle, sans limites et sans encadrement. Cela s'appelle un droit de grève sauvage. Avec égards, je crois qu'aucune loi au Québec ne permet un tel abus, un tel déraillement (...) Ici, les étudiants semblent vouloir fonctionner dans un contexte non balisé au nom de leur droit fondamental de libre expression et d'opinion. Cela est peut-être possible, mais n'est pas sans le risque d'un encadrement notamment par intervention judiciaire », avance le juge Dumas.

L'avocat de l'AÉCS Me Jonathan Leblanc n'est pas surpris de cette interprétation du juge Dumas.

« Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune décision de fond sur la question de l'existence ou non du droit de grève étudiante. Il y

a des considérations importantes qui devront être mises en jeu, des questions très complexes à élucider. On parle de droit constitutionnel notamment.

Actuellement, nous sommes au stade provisoire et nous demandons au juge de ne pas trancher la question étant donné que ce n'est pas le bon moment d'aborder la question du droit de grève étudiante », explique Me Leblanc qui souligne que la contestation d'une décision de grève de la majorité des étudiants conforme aux statuts et règlements est une nouveauté dans le paysage judiciaire au Québec.

De l'autre côté, Jean Lessard se réjouit de la décision du tribunal.

« Le juge nous permet la rentrée des cours. Les associations étudiantes ont certains droits établis. Ils n'ont pas le droit de grève et de boycott. C'est un droit qu'ils se sont créé au fil des années. C'est à mon avis presque une tradition qu'on s'est donnée au Québec. Mais ce droit-là n'existe pas », explique l'étudiant en sciences humaines.

En tout début de jugement, Gaétan Dumas de la Cour supérieure fait remarquer que « le tribunal n'a pas à s'immiscer dans un débat de société. Il doit rendre jugement dans le cadre du droit ».

Les professeurs se plieront à l'injonction

RENE-CHARLES QUIRIION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les professeurs du Cégep de Sherbrooke affirment devoir respecter l'injonction émise par le tribunal.

Le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Steve McKay, déplore la judiciarisation du conflit étudiant qui est un conflit politique, mais affirme que les membres seront tenus de donner des cours normaux à la suite de l'injonction provisoire émise jusqu'au 3 mai prochain.

« Nous allons respecter l'injonction. On nous demande de donner nos cours de façon normale. Mais évidemment, la convention collective nous dicte que les cours doivent se donner dans un cadre sécuritaire. Si c'est le cas, nous allons donner nos cours de façon normale et respecter l'injonction. Cependant, nous ne mettrons pas la sécurité des enseignants du Cégep de Sherbrooke en jeu. Un cadre normal n'est pas un cadre où il y a de la confrontation. Si c'est le cas, nous ne sommes pas tenus, si j'ai bien

compris l'injonction, d'offrir notre enseignement », explique M. McKay. Le syndicat est en discussion avec des avocats pour éclaircir certains points. Une rencontre est prévue aujourd'hui entre la direction et le personnel.

L'avocat de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) Me Jonathan Leblanc explique que l'injonction interlocutoire provisoire émise par le tribunal n'est ni une défaite ni une victoire, d'un côté ou de l'autre des étudiants.

« Présentement, les étudiants

ont leurs représentants à une table de négociations avec la ministre de l'Éducation. Je pense que ça, c'est la démonstration que le mouvement est sur le point d'atteindre ses fins ou minimalement d'avancer. Nous avons déjà dit que la question ne se règlera pas devant les tribunaux. Ce n'est pas la voie pour régler un problème de société de ce type-là », explique Me Leblanc.

La porte-parole de l'AÉCS Catherine Boudin soutient que son association va respecter l'injonction.

« Nous sommes déçus de cette judiciarisation du conflit. La démocratie étudiante est aussi valable que les élections fédérales ou provinciales. Est-ce qu'on dit que ce n'est pas légitime parce que moins de 40 pour cent des gens se rendent voter aux élections? Je me demande pourquoi on brime la démocratie étudiante. Nous avons le droit de grève même si ne nous sommes pas des travailleurs. Nous sommes quand même des citoyens et citoyennes », rappelle Catherine Boudin.

— avec la collaboration d'Isabelle Pion

2 La Tribune - Sherbrooke mercredi 25 avril 2012

La Tribune

ADRESSE
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
RÉDACTION: 819 564-5454
redaction@latribune.qc.ca /
télé. 819 564-8098
PUBLICITÉ: 819 564-5450 /
télé. 819 564-5482
ANNONCES CLASSÉES:
819 564-2222
télé. 819 564-5482
ABONNEMENTS: 819 564-5466
1 800 567-6955
www.latribune.qc.ca

SOMMAIRE

Annonces classées	36 à 44
Arts et spectacles	19 et 20
Décès	44 et 46
Économie	23 à 25
Horoscope	37
Loterie	13
Monde	34
Mots croisés	37
Opinions	16
Sports	49 à 55

MÉTÉO

Juliette, 8 ans
École Champlain

AUJOURD'HUI
NUAGEUX
MAX.: 9° MIN.: 1°
Lever du soleil: 5 h 45
Coucher du soleil: 19 h 47

JEUDI nuageux, max.: 11° min.: 1°
 VENDREDI pluie ou neige, max.: 4° min.: 4°

Une nouvelle à nous communiquer...
819 564-5454

LE CLIN D'OEIL DE STÉPHANE LAPORTE
Ignatieff prédit que le Québec deviendra indépendant, il avait aussi prédit que lui-même deviendrait PM.

REPRISE DES COURS AU CÉGEP

Un décalage de 24 heures

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les cours doivent reprendre vendredi au Cégep de Sherbrooke, à moins d'une situation exceptionnelle. C'est du moins l'assurance qu'a obtenue Jean Lessard, cet étudiant qui a piloté la demande d'injonction visant à forcer la reprise des cours. Même si une injonction a été accordée hier matin pour ordonner la reprise

des cours demain, l'institution a décidé de lever les cours pour la tenue de l'assemblée générale.

Selon Marie-Claude Dupoy, conseillère en communication au Cégep de Sherbrooke, les cours ont d'abord été levés aujourd'hui pour planifier l'application de l'ordonnance. L'injonction, pour sa part, ordonnait que «le retour en classe se fasse le 26 avril (voir autres textes en page 2)».

Les cours sont aussi levés

demain, journée de l'assemblée générale. «C'est déjà prévu au protocole annuel d'ententes de services entre l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) et la direction du Cégep.»

En temps normal, il arrive que les cours soient levés pour la tenue d'assemblée générale, note Marie-Claude Dupoy. Il a été impossible d'obtenir une entrevue avec la direction du Cégep, hier. Elle rencontrera la

presse aujourd'hui.

L'AECS se conformera

Une rencontre a eu lieu hier entre la direction du Cégep de Sherbrooke et des représentants de l'AECS, qui souhaitaient pouvoir tenir une assemblée générale demain. Après que le juge Gaëtan Dumas eut rendu sa décision hier matin, les étudiants ont convergé vers le Cégep. Un groupe a investi pendant quelque temps le couloir où se trouvent les bureaux de l'administration, pendant que des représentants de l'AECS recontraient la direction.

Selon la coporte-parole de l'AECS, Catherine Boudin, la reconduction de la grève sera à l'ordre du jour demain. Vendredi dernier, les étudiants ont reconduit la grève dans une proportion de 51 % jusqu'à vendredi et opté pour une huitième assemblée générale demain. Selon elle, il n'aurait pas été possible de tenir l'assemblée aujourd'hui, puisque la proposition a déjà été adoptée vendredi dernier.

Si la grève est reconduite, l'AECS entend respecter l'injonction, tout en continuant de manifester dans les limites où elle peut le faire.

Jean Lessard rassuré

Jean Lessard, qui s'est tourné vers les tribunaux avec 16 autres étudiants, a rencontré la direction hier après-midi pour en savoir plus sur la suite des

choses. «Si on en croit ce qu'elle dit, la journée de jeudi ne serait pas reportée au calendrier.»

Alors qu'il a été surpris et déçu en apprenant que les cours seraient levés demain, Jean Lessard se disait tout de même un peu plus rassuré après la rencontre avec la direction. «Ce qu'on a plaidé, c'est l'urgence d'agir. Pas juste pour moi, mais aussi pour les autres.» Le jeune homme espère éviter une reprise de la session actuelle en août et souhaite que les cours soient plutôt repris les samedis ce printemps, par exemple.

Selon les scénarios sur la table, des jours de la session actuelle pourraient être repris en août.

Le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Steve McKay, approuvait hier la décision prise par le Cégep de Sherbrooke de permettre une levée de cours demain. «Je trouve cela exceptionnellement sage de sa part», a-t-il commenté. Selon son interprétation personnelle, la décision de la direction est en accord avec l'esprit du jugement, qui demande que les cours se déroulent de façon normale. De plus, fait-il valoir, en dehors de la grève étudiante, des levées de cours ont lieu pour des assemblées générales.

Jean Lessard entend pour sa part se présenter à l'assemblée générale pour faire entendre son point de vue.



LA TRIBUNE, ARCHIVES, CLAUDE POULIN

Même si une injonction a été accordée hier matin pour ordonner la reprise des cours demain au Cégep de Sherbrooke, l'institution a décidé de lever les cours jusqu'à vendredi pour la tenue de l'assemblée générale.

Du rattrapage jusqu'à la fin décembre

L'UdeS précise les modalités de reprise des cours pour la première fois

SHERBROOKE — Pour la première fois depuis le début du conflit, l'Université de Sherbrooke a commencé à préciser aux étudiants touchés par la grève les modalités de rattrapage de leur formation. Le rattrapage débutera à compter de la semaine prochaine et se terminera au plus tard le 21 décembre prochain «avec possibilité que des activités se tiennent les fins de semaine et lors de congés». Ces modalités seront déterminées cours par cours.

«Dans l'intervalle, la mention IN (incomplet) figurera au relevé de notes», peut-on lire dans deux courriels destinés aux étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines (FLESH) et d'éducation et dont *La Tribune* a obtenu copie.

«Tout le monde a reçu une communication fort semblable, mais différente en fonction de leur réalité», a expliqué en soirée la vice-rectrice aux études de l'UdeS, Lucie Laflamme. L'UdeS devait informer les étudiants puisque la session se termine vendredi, fait valoir Mme Laflamme. «On a le devoir d'informer : le minimum était

de communiquer.» Selon Mme Laflamme, l'UdeS s'assurera que toutes les mesures soient déployées en priorité pour les étudiants qui doivent finir cette session.

Période de révision

Qu'advient-il des périodes de révisions annoncées par l'UdeS, et qui ont suivi l'injonction et une levée de cours la semaine dernière? «À compter de lundi, ce sont les mesures de rattrapage qui sont appliquées. Les périodes de révision mettaient la table à ces mesures.»

Ces mesures permettront aux étudiants de partir en stage. Dans les courriels destinés aux étudiants de la FLESH et d'éducation, on peut lire que les stages coopératifs prévus cet été sont maintenus.

Comme des cours pourraient avoir lieu les fins de semaine, l'UdeS est toujours en négociation avec les instances syndicales concernées.

Parallèlement, le trimestre d'été débute à la date prévue, soit lundi prochain.

Actuellement, plus de 5600 étudiants sont en grève à l'UdeS

sur un total d'environ 19 000 à Sherbrooke. Il s'agit d'étudiants en lettres et sciences humaines, en éducation physique et sportive, en éducation et aux cycles supérieurs de sciences.

Et les cégépiens?

Par ailleurs, qu'arrivera-t-il aux cégépiens qui doivent entrer à l'université cet automne?

Plusieurs questions demeurent, notamment pour les étudiants qui doivent reprendre des cours cet été. Au Cégep de Sherbrooke, par exemple, la session d'été risque fort d'être annulée. Selon Marie-Claude Dupoy, conseillère en communication au Cégep de Sherbrooke, l'institution a entrepris des discussions avec l'UdeS : l'établissement collégial craint un chevauchement de sa session d'automne avec celle de l'université. Actuellement, même si rien n'est fixé, les bulletins ne pourraient être remis qu'à la fin août. Généralement, au cégep, les bulletins sont remis à la mi-juin.

Lucie Laflamme indique qu'une rencontre est prévue

cette semaine avec les doyens des facultés pour aborder cette question. «On va parler du chevauchement et du fait que des étudiants vont nous arriver du cégep et qu'ils n'auront pas leur diplôme d'études collégiales (DEC), alors qu'à l'habitude on exige une preuve du DEC», explique-t-elle.

Une université admet un étudiant sur la base de sa cote de rendement au collégial et sur la base des trois derniers trimestres terminés. De façon générale, l'université fait alors une offre d'admission conditionnelle à l'obtention du DEC. En

septembre, l'institution valide l'obtention du DEC, qui fait partie des conditions d'admission. Pourrait-il y avoir des délais pour obtenir ces informations? Cela fait partie des questions qui sont étudiées, note Mme Laflamme.

Quant à savoir si l'UdeS pourrait rembourser les étudiants qui n'ont pas reçu de formation, il s'agit aussi d'une question qui sera examinée au cours des prochains jours.

Mme Laflamme n'a pas voulu commenter l'aspect juridique du dossier.

— Isabelle Pion




SUNSHINE BAND
26 au 28 avril

JEUDIS DES DAMES
crevettes à **2,99\$** à partir de 16h

310, Côte de l'Artiste, St Denis de Brompton 819 846-6226

La justice amendée



**LUC
LAROCHELLE**
PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

La justice a peut-être le bras long mais, au-delà des apparences, elle n'en mène pas large ces temps-ci dans le conflit étudiant. À Sherbrooke, du moins.

L'injonction accordée hier sur les critères « d'urgence et de préjudice irréparable » aux demandeurs sera mise en application jeudi matin au Cégep de Sherbrooke... par une levée de cours! Pour faciliter la tenue d'une assemblée étudiante.

« L'article 6 du Protocole d'entente de service avec l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke » est motif de suspension des cours. Présence est donc accordée à cette obligation administrative par rapport à l'appréciation du juge Gaëtan Dumas de la Cour supérieure du Québec, qui estimait impératif d'assurer une reprise des activités sans attendre le prochain vote.

La direction du Cégep doit s'expliquer aujourd'hui et elle réitérera sans doute que sa décision a été guidée par la prudence ainsi que par le souci de sécurité plaidé devant le juge Dumas. Le syndicat des professeurs l'appuie en ce sens.

Si le juge Dumas a manifesté un brin d'agacement face à la colline universitaire, il risque d'être à nouveau contrarié par le Cégep. Il avait prévenu les parties que les craintes pour la sécurité n'étaient pas un motif valable pour ignorer la portée d'une injonction.

Le fondement même d'une injonction repose sur la rapidité d'intervention. La Cour entend sommairement les arguments, émet rapidement une décision d'une durée limitée dans le temps, on discute après. L'injonction frappant

l'Université de Sherbrooke a été émise le 19 avril et ne sera débattue sur le fond que vendredi, huit jours plus tard.

Le décalage n'est que de 24 heures, mais les priorités du Cégep étonnent. D'autant qu'il était de notoriété publique que le même juge Dumas venait de citer l'Université pour un outrage au tribunal.

Si le juge Dumas a manifesté un brin d'agacement face à la colline universitaire, il risque d'être à nouveau contrarié par le Cégep.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, enjoint la direction du Cégep de Sherbrooke à se conformer à l'injonction. Son attachée de presse, Hélène Sauvageau, a clarifié hier une position pour le moins nébuleuse exprimée la veille par la ministre.

Devant les médias nationaux, Mme Beauchamp a réclamé le statu quo des cégeps et universités.

« Dans les établissements où il y a eu injonction et où le responsable a décidé

de fermer les portes, je ne demande pas à les ouvrir », de dire la ministre, déclaration interprétée par certains comme une incitation à la désobéissance civile.

« C'est tout le contraire. Le souci de la ministre Beauchamp est de prévenir tout geste de délinquance afin de préserver un sain climat de négociation. Quant aux injonctions, elles ne peuvent être ignorées. Chaque institution doit les appliquer en tenant compte du critère de sécurité », a nuancé Mme Sauvageau.

Le critère de sécurité revient constamment. Même le Service de police de Sherbrooke (SPS) le ferait sans doute valoir si on lui reprochait un jour d'avoir fermé les yeux sur une violation aux restrictions imposées par les tribunaux.

Une manifestation impromptue à la suite de l'émission de l'injonction visant l'Université a obligé la semaine dernière le SPS à composer durant la soirée avec une foule appréciable, qui s'est soudainement dirigée vers le campus universitaire. Suivant l'injonction émise plus tôt dans la journée par le juge Dumas et applicable dès lors, la police aurait normalement dû refouler les manifestants à

l'entrée du campus, sauf sous approbation écrite de l'Université. Seules des négociations verbales ont conduit les manifestants aux bureaux du rectorat.

Des accommodements raisonnables certes, constituant néanmoins une entrave à la justice.

Un vote favorable au retour en classe de l'assemblée générale étudiante de jeudi amoindrirait le ressac de l'injonction au Cégep. Permettez-moi de douter que cela se produise.

Se sachant forts d'une injonction protégeant leurs droits, des étudiants dissidents sont susceptibles de ne pas se présenter au vote. Après avoir reculé, la majorité des contestataires prône la poursuite du boycott pourrait augmenter. La direction du Cégep risque alors d'avoir plus de frustration à gérer.

Les deux camps étaient divisés en face du juge Dumas, mais jamais l'un n'a attaqué l'autre. Les mécontentes se sont dispersés en face du palais de justice après la décision au lieu de rester sur place pour exercer en nombre une présence intimidante.

La direction du Cégep a fait le choix de la conciliation. On verra dans 24 heures si c'est le bon.

Le palais de justice vandalisé

RENE-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le palais de justice de Sherbrooke a été vandalisé au cours de la nuit de lundi à hier.

De la peinture rouge a été lancée sur l'édifice Reynald-Fréchette de la rue King Ouest. Le Service de police de Sherbrooke a reçu une plainte à ce sujet vers 6 h hier matin. Trois balounes de peinture rouge ont été lancées sur la façade de l'édifice. L'accès menant aux portes de la rue King Ouest avait aussi été taché de peinture rouge.

« Une enquête est ouverte. Nous n'excluons aucune hypothèse, dont celle que ce vandalisme pourrait être relié au conflit étudiant », explique le porte-parole du SPS, Martin Carrier.

La porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke Catherine Boudin assure que le vandalisme au palais de justice n'est pas un mot d'ordre de leur part, « sans juger ou condamner quoi que ce soit ».

« Un mouvement étudiant n'est pas un mouvement monolithique. Il y a plusieurs individus avec différents caractères. Nous ne sommes pas là pour faire des procès d'intention. Nous ne sommes pas des juges. On se dissocie de toute violence lorsque



De la peinture rouge a été lancée sur l'édifice du palais de justice dans la nuit de lundi à hier. Le Service de police de Sherbrooke a ouvert une enquête.

ça ne concerne pas la désobéissance civile ou que ce n'est pas de la légitime défense », assure Catherine Boudin.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, l'oeuvre d'art située face à l'édifice gouvernemental du 200 rue Belvédère Nord a été la cible de vandales et a été complètement peinte en rouge. Un dossier de méfait a été

ouvert au SPS. Samedi matin, l'oeuvre avait été nettoyée.

Le SPS invite toute personne qui possède des informations sur ces gestes à communiquer avec eux au 819-821-5555.

Une foule de 200 à 300 étudiants a pris la rue hier, en dépit de la trêve demandée par la ministre de l'Éducation du Québec Line Beauchamp pour

permettre la négociation avec les associations étudiantes. Ces étudiants considéraient qu'ils n'enfreignaient pas la demande du gouvernement étant donné que leur manifestation visait les procédures d'injonction et ne visait pas de la perturbation économique.

« Nous manifestons notre opposition à la judiciarisation

du conflit. Ce sont ces démarches qui mènent à la détérioration du climat. Tout était très tranquille au Cégep avant cette ordonnance », soutient un étudiant du Cégep de Sherbrooke, Mathieu Fradet.

Les constables spéciaux du palais de justice de Sherbrooke fouillaient toute personne qui souhaitait entrer dans l'édifice.

OUTRAGE AU TRIBUNAL L'UdeS sommé de se présenter en cour

RENE-CHARLES QUIRION
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'Université de Sherbrooke devra se présenter en Cour supérieure pour répondre d'un outrage au tribunal.

Une ordonnance a été émise hier par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure pour que l'institution se présente devant le tribunal le 7 mai prochain au palais de justice de Sherbrooke.

La preuve des faits d'outrage au tribunal sera communiquée et l'Université devra à ce moment faire valoir les moyens de défense qu'elle souhaite faire valoir.

Ce sont les étudiants de l'Université de Sherbrooke, qui ont obtenu gain de cause devant le tribunal en obtenant une injonction interlocutoire provisoire pour la reprise des cours, qui ont déposé lundi un outrage au tribunal contre l'Université de Sherbrooke.

Les signataires de la requête en outrage au tribunal estiment que l'institution sherbrookoise ne respecte pas les conclusions émises mercredi dernier par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure qui a ordonné une reprise normale des cours.

« Il est clair que l'Université de Sherbrooke subit de l'intimidation de la part de l'association étudiante, de ses membres ainsi que par le syndicat des professeurs qui se sont positionnées contre la hausse la semaine dernière », allèguent les étudiants dans la requête déposée aux greffes du palais de justice de Sherbrooke.

Précision

L'avocat qui représente l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) Me Jonathan Leblanc est prêt par la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, syndicat associé à la CSN, à la CLASSE dont fait partie l'AECS et non par le président du syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS).

La grève plombe les bénéfices de la hausse des droits de scolarité

PASCALE BRETON

MONTRÉAL — Les directeurs généraux des cégeps estiment que le coût de la grève étudiante, qui dure depuis plus de 10 semaines, risque d'effacer les bénéfices provenant de la hausse des droits de scolarité pour l'année à venir.

La hausse de 325\$ par année des droits de scolarité doit notamment servir à financer les universités. La première année de la hausse, à compter de septembre 2012, le gouvernement estime qu'une somme supplémentaire de 41 millions pour les universités proviendra de la contribution étudiante.

La Fédération des cégeps, en collaboration avec les directeurs généraux des cégeps, a rédigé au cours des derniers jours un plan d'action, que La Presse a obtenu, dans lequel ils sonnent l'alarme.

« Les directeurs généraux estiment qu'on entre dans une zone où le rattrapage de la session coûtera plus cher que l'augmentation des droits de scolarité », écrit la Fédération des cégeps dans le document en six points.

« Sans connaître précisément pour l'instant la hauteur des coûts du boycottage des cours pour les collèges et les universités, nous jugeons que l'ensemble des coûts de ce conflit pour l'État québécois pourrait dépasser les 40 millions cibles la première année », confirme la porte-parole de la Fédération des cégeps, Caroline Tessier. Selon les informations obtenues,



ARCHIVES LA TRIBUNE

Les directeurs généraux des cégeps estiment que les coûts de la grève étudiante risquent d'effacer les bénéfices provenant de la hausse des droits de scolarité pour l'année à venir.

la grève pourrait coûter « quelques millions », seulement pour le collégial.

Le salaire du personnel enseignant doit être pris en compte

dans le calcul des coûts, mais aussi les heures supplémentaires faites par le personnel administratif et technique pour terminer le trimestre au-delà de

la date prévue.

Plusieurs établissements ont dû embaucher des agents de sécurité. D'autres ont perdu des revenus provenant de la location de locaux ou de la tenue d'activités sportives.

Des données qui ne tiennent pas compte des coûts liés au vandalisme ou des dépenses engagées par la sécurité publique.

Le plan d'action a été conçu le 16 avril dernier, lors d'une conférence téléphonique entre les directeurs généraux et la Fédération des cégeps.

Des le lendemain, un appel devait être fait au cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, pour « signifier le ras-le-bol » des cégeps à l'égard de la grève.

Les directeurs généraux la pressaient aussi d'entamer des discussions avec les deux fédérations étudiantes (FEUQ et FECQ), ainsi qu'avec la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE). Ces discussions ont débuté en fin de journée lundi.

En 2005, la grève avait duré 52 jours et avait entraîné des coûts élevés. Le ministre de l'Éducation a dû verser une subvention spéciale de 350 000 \$ aux cégeps, uniquement pour les aider à absorber les dépenses supplémentaires liées au salaire versé aux enseignants non permanents pour rattraper le trimestre, indique la responsable des communications au Ministère, Esther Chouinard.

(La Presse)

Line Beauchamp veut prolonger la trêve

QUÉBEC — Pour régler le dossier avec les étudiants, le gouvernement Charest a engagé Pierre Pilote comme négociateur en chef, a appris La Presse. Le cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, n'a pas voulu confirmer ou infirmer cette information. Cet avocat avait accouché au printemps 2010 de l'entente avec les 500 000 employés du secteur public.

Mme Beauchamp se montre désormais plus patiente. Lundi,

elle disait se donner « un horizon de 48 heures » pour dénouer la crise. Mais ce n'était qu'un « souhait », affirmait-on hier à son cabinet. En contrepartie, la trêve sur les « actions de perturbation économique et sociale » devra durer plus de 48 heures. Mme Beauchamp demande que la trêve dure tout au long des négociations.

Mais elle ne semble pas vouloir chercher les cas de « perturbations » pour nuire aux

négociations. Elle évite de définir précisément en quoi consistent les actions de perturbations économiques et sociales visées par la trêve. Et elle évite de se prononcer sur des cas précis. « Je ne commencerai pas à commenter chaque événement », a-t-elle répondu au sujet d'une manifestation à Sherbrooke.

Les négociations ont commencé lundi en fin d'après-midi. Elles se sont prolongées jusqu'à environ 23h45, et ont se sont

poursuivies hier en après-midi et en soirée. Onze délégués étudiants participent aux négociations (quatre de la CLASSE, trois de la FEUQ, deux de la FECQ et deux de la Table de concertation étudiante du Québec). Mme Beauchamp a assisté à la première moitié de la rencontre lundi. « On s'est entendu avec les associations étudiantes de ne pas commenter le contenu des discussions », a-t-elle affirmé.

(La Presse)



On a la peinture que vous cherchez

de les peintures
Armond inc.

819 569-7095

800, rue du Conseil, Sherbrooke



Cindy Beaudoin
Designer

Louise Beaudoin
Propriétaire

NDLR: Le conflit étudiant continue de susciter un grand volume de courrier jour après jour. Nous publions ce matin quelques extraits des lettres reçues.

Ne généralisons pas

Monsieur le premier ministre, Madame la ministre de l'Éducation,

Vous êtes responsables de cette crise sociale par votre fermeture et votre façon habituelle de laisser le temps faire son œuvre. Vous êtes responsables d'avoir ainsi laissé pourrir une situation qui est devenue une crise sociale majeure sur le dos de notre jeunesse. Je désapprouve la violence de certains jeunes, de certains étudiants, de certains policiers et la vôtre à vouloir imposer une augmentation des frais de scolarité qui ne s'appuie aucunement sur un consensus dans la société et surtout à ne pas vouloir ouvrir une discussion même si entre 100 000 et 200 000 personnes ont pacifiquement démontré, il y a quelques semaines, qu'elles étaient en désaccord. Je suis en colère face à votre attitude d'associer tous les actes de violence à un groupe d'étudiants. Vous m'insultez comme père d'une fille dont le Cégep fait partie de la CLASSE, vous insultez ma fille et tous ses amis (es). C'est comme si, à la suite des arrestations de l'UPAC qui touchent deux organisateurs libéraux, je vous disais que tous les libéraux sont des fraudeurs!

Ma fille et ses amis ne sont pas des criminels. Ce sont des jeunes qui veulent apprendre, devenir des éléments actifs dans notre société, qui luttent pour un enjeu plus large qu'eux, soit l'accessibilité aux études universitaires, et je suis fâché de votre attitude de mépris à leur endroit. (...)

Jean-Marc Deschênes
Sherbrooke

Assez c'est assez !

Cela fait des jours que je me sens inquiète pour les jeunes du Québec. J'ai quelques printemps de plus que vous, Monsieur Charest, et bien que je n'aie jamais voté libéral, j'avais tout de même un certain respect pour vous.

J'ai le regret de vous dire que si j'ai été indignée de l'attitude de votre gouvernement face aux étudiants et à leurs revendications, je suis maintenant profondément « écœurée » de vos commentaires méprisants, de votre refus d'écoute de la population québécoise, de vos réponses creuses, de vos manipulations malhabiles dans ce conflit et de votre utilisation de la violence et de l'intimidation pour provoquer une réponse de violence et ainsi faire porter l'odieux aux étudiants.

Pour ma part, je n'ai pas eu peur de me mettre à l'écoute des jeunes et d'aller à leur rencontre en descendant dans la rue pour participer à deux manifestations contre la hausse. En écoutant ces beaux jeunes adultes, j'ai été émerveillée de leur façon



IMACOM, MAXIME PICARD

La grève étudiante fait couler beaucoup d'encre.

de manifester avec civisme. J'ai trouvé leurs slogans intelligents, leurs discours sérieux, articulés, posant des assises sur des interrogations de fond. J'ai senti leurs inquiétudes et leurs aspirations profondes pour une société plus juste.

(...)J'espère bien à travers cette belle jeunesse qui me rend fière, pouvoir un jour vivre dans un Québec plus juste et être gouvernée par des hommes et des femmes qui se préoccupent vraiment de leurs concitoyens.

Sylvie Joubert
Sherbrooke

Accroc démocratique?

Est-ce que l'Association étudiante du CEGEP de Sherbrooke peut revendiquer que ses décisions se prennent de façon démocratique ?

Environ 2000 étudiants, sur les 6000 qui fréquentent le collège, prennent des décisions après des assemblées organisées pour durer longtemps (...)

Si l'Association veut être démocratique, elle ne devrait pas choisir des invités qui viennent vendre la grève à ses assemblées. Ces assemblées devraient être limitées à ceux qui ont droit de vote.

Elle devrait aussi permettre un vote sur une résolution claire. Pour la grève, oui ou non ?

Un vote secret devrait être organisé sur une période de 12 heures, et être accessible à tous les étudiants qui se présenteraient à un ou l'autre des bureaux de vote. Les étudiants n'auraient pas besoin de participer aux assemblées pour voter. C'est comme ça aux élections provinciales, municipales, chez certains syndicats universitaires et bien d'autres.

Quant aux quelques professeurs qui se prononcent pour la grève, ils devraient donner leurs

cours plutôt que de prendre ce temps pour ne pas enseigner et prendre des vacances, pour ensuite donner leurs cours de façon accélérée.

Selon moi, on se sert du mot démocratie pour faire passer les idées d'une minorité. (...) Les cours devraient être offerts et le choix laissé aux étudiants de les suivre ou pas. L'Association n'est pas un syndicat.

André Roy
Waterville

Les droits des uns et des autres

Je suis pour l'augmentation des frais de scolarité.

Dans une société démocratique, tout le monde doit participer à l'allègement du fardeau fiscal, les étudiants itou.

À cause des budgets restreints, le gouvernement doit souvent faire des choix douloureux et prendre des décisions difficiles qui affectent davantage une partie de la société.

Considérant que les frais de scolarité au Québec sont parmi les plus bas sur cette planète, il est difficile de croire que nos étudiants sont injustement surchargés de dettes.

Bien sûr, pour qu'un désaccord se règle, il faut de la bonne volonté des deux côtés.

En attendant, qui paie pour les troubles occasionnés? Devant ce problème non réglé, le gouvernement va sûrement dépenser davantage que la hausse, si elle est maintenue.

Alors je propose qu'on impose un moratoire et qu'on exige que les étudiants retournent aux études pendant que les deux parties se rencontrent pour tenter de trouver une solution, quitte à faire perdre leur session à ceux qui désobéissent...

Serge Gingras
Sherbrooke